



Assemblée générale

Distr. générale
2 juin 1999
Français
Original: arabe

Cinquante-troisième session

Point 17 f) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale et désignation du Président et du Vice-Président de la Commission

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tammam **Sulaiman** (République arabe syrienne)

1. La recommandation présentée antérieurement par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 17 f) de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/53/712.
2. À sa 62e séance, le 27 mai 1999, la Cinquième Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/53/106/Add.1) concernant un siège devenu vacant à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) du fait du décès de Carlos S. Vegega (Argentine), qui remplissait également les fonctions de vice-président de la CFPI. La Commission devait donc nommer une personne qui serait membre de la CFPI pendant la durée du mandat de M. Vegega restant à courir, et désigner une personne qui remplirait les fonctions de vice-président de la Commission pendant la même période.
3. La Commission était également saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/53/10/Add.2) lui communiquant le nom de la personne dont le Gouvernement argentin proposait la candidature pour accomplir la fin du mandat de M. Vegega, jusqu'au 31 décembre 2002.
4. À la même séance, la Commission a décidé par acclamation de recommander à l'Assemblée générale de nommer M. José Ramon Sanchis Muñoz (Argentine) membre de la Commission de la fonction publique internationale, son mandat devant prendre effet le _____ 1999¹ et expirer le 31 décembre 2002.

¹ Date de l'adoption de la décision par l'Assemblée générale.

5. La Cinquième Commission était également saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/53/10/Add.3) lui communiquant les noms de trois personnes dont le gouvernement proposait la candidature au poste de vice-président de la CFPI.

6. La Commission a élu au scrutin secret un des candidats proposés. Les résultats du premier tour de scrutin ont été les suivants :

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	153
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	153
<i>Abstention :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	152
<i>Majorité requise :</i>	77
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Eugeniusz Wyzner	63
José Ramon Sanchis Muñoz	45
Wolfgang Stöckl	44

7. Conformément à l'article 132 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a procédé à un second tour de scrutin, le vote ne portant plus que sur les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier. Les résultats du second tour de scrutin ont été les suivants :

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	149
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	74
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Eugeniusz Wyzner	92
José Ramon Sanchis Muñoz	54

8. Eugeniusz Wyzner ayant obtenu la majorité requise, il a été recommandé de le désigner comme Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale, son mandat devant prendre effet le _____ 1999¹ et expirer le 31 décembre 2002.

Recommandation de la Cinquième Commission

9. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale :

a) De nommer M. José Ramon Sanchis Muñoz (Argentine) membre de la Commission de la fonction publique internationale, son mandat prenant effet le _____ 1999¹ et expirant le 31 décembre 2002.

b) De désigner M. Eugeniusz Wyzner (Pologne) comme Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale, son mandat prenant effet le _____ 1999¹ et expirant le 31 décembre 2002.